

Zeitschrift: Pionniers suisses de l'économie et de la technique
Herausgeber: Société d'études en matière d'histoire économique
Band: 4 (1958)

Artikel: Jean-Jacques Mercier-Marcel (1826-1903), Gustave Naville-Neher (1848-1929), René Thury (1860-1938), Maurice Guigoz (1868-1919)
Autor: Mestral, Aymon de
Kapitel: Jean-Jacques Mercier-Marcel (1826-1903)
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1091200>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JEAN-JACQUES MERCIER-MARCEL

1826—1903

A Lausanne, les hommes qui ont marqué dans les annales de la cité ou porté au loin le renom du Pays de Vaud possèdent en général leur statue en marbre ou en bronze, comme le Major Davel, Louis Ruchonnet ou Alexandre Vinet. D'autres, comme le naturaliste Louis Agassiz, l'ingénieur Pichard, le général Jomini, le poète-historien Juste Olivier, Gabriel de Rumine, le philosophe Charles Secretan ou le Général Guisan se contentent du parrainage d'une avenue. Parmi ces candidats à l'immortalité communale ou régionale, Jean-Jacques Mercier, troisième du nom, occupe une place à part.

Ce maître-tanneur, propriétaire et philanthrope, l'un des artisans du développement économique de Lausanne dans la seconde moitié du siècle dernier, n'a pas seulement donné son nom à une avenue reliant Montbenon à la Place de la Gare du Flon. Soit dit en passant, la promenade publique située à l'est de la Ville est due à l'initiative de son fils, M. J. J. Mercier de Molin, qui a contribué à sa création par un don important fait en souvenir de son père. Partout, au cœur, comme à la périphérie de la cité, on retrouve les traces de son activité créatrice, car, entre les mains de cet homme d'affaires, tout s'enchaîne et grandit. Malgré des circonstances extérieures défavorables, ce pionnier dynamique et clairvoyant s'est imposé par sa force de caractère, la sûreté de son coup d'œil et sa haute conception de l'intérêt général.

Au moment où le jeune Jean-Jacques Mercier entre dans la vie pratique, le Canton de Vaud, qui sommeillait un peu sous la houlette d'un gouvernement libéral comprenant des hommes distingués et bien-pensants, mais sans attaches populaires, est tiré de sa somnolence par de nouveaux bergers. Ceux-ci impriment un rythme et un ton nouveaux à la vie politique du pays. C'était au temps où la fermeture des couvents en Argovie et la décision du gouvernement lucernois de confier l'enseignement secondaire aux

membres de la Compagnie de Jésus avaient mis le feu aux poudres en Suisse et déchaîné les passions partisanes et confessionnelles. Partagé entre le désir de respecter le principe de la souveraineté cantonale de Lucerne et la crainte des trente-deux mille pétitionnaires vaudois qui réclamaient l'abolition du rappel des Jésuites, le gouvernement vaudois, abandonné par les milices, démissionne sans gloire devant l'émeute populaire lausannoise. Cette révolution pacifique de 1845 marque un tournant dans l'histoire vaudoise.

Le nouveau gouvernement, d'obédience radicale, est composé d'hommes résolus et bons manœuvriers, comme Druey, Delarageaz et Eytel. Partisans du principe de la souveraineté populaire et profondément imbus de l'autorité de l'Etat, les nouveaux venus favorisent la majorité paysanne, dont l'influence éclipse celle des petites villes du canton. Mais, malheur à qui leur résiste! L'Eglise et l'Académie ne devaient pas tarder à en faire l'expérience. Pour avoir refusé de lire du haut de la chaire, au mois d'août, une proclamation du Conseil d'Etat, qui exaltait la révolution de février 1845 et recommandait aux électeurs d'adopter la nouvelle constitution cantonale, une quarantaine de pasteurs sont mis à pied, comme de simples fonctionnaires récalcitrants. Là-dessus, une centaine d'autres ecclésiastiques donnent leur démission, par esprit de solidarité avec leurs collègues. Sûr par avance de la docilité des Vaudois, qui nourrissent peu de sympathie pour les non-conformistes, quels qu'ils soient, le Gouvernement tient bon et destitue même la quasi totalité des professeurs de l'Académie de Lausanne, suspects à ses yeux d'indépendance vis-à-vis du pouvoir. Sous ce régime autoritaire, la victoire matérielle reste acquise au gouvernement; mais son intervention assez brutale provoque indirectement la création de deux foyers de vie spirituelle et d'esprit d'indépendance: l'Eglise libre d'une part et le Collège Gaillard d'autre part, qui devaient jouer un rôle utile dans l'évolution du canton.

Avec le temps, le torrent radical s'assagit et rallie peu à peu la majorité des citoyens, malgré la politique de coups d'épingle et de bâtons dans les roues pratiquée à l'égard de ceux qui n'appartaient pas au «bon parti» au pouvoir. Il s'agit là heureusement d'une période de transition révolue, depuis la conclusion du pacte de non-agression ou de co-existence pacifique intervenu au Grand Conseil, en 1892, entre les partis radicaux et libéraux.

Le gouvernement déploie de louables efforts en faveur de l'instruction publique, de l'agriculture et de l'essor ferroviaire, de même que dans le

domaine de l'assistance sociale. Tout cela coûtait assez cher. D'où la nouvelle loi fiscale, adoptée avec la nouvelle constitution de 1885 et qui comportait le principe, emprunté à la Suisse allemande, de l'impôt progressif par catégories. C'est là, soit dit en passant, ce qui décidera J.-J. Mercier-Marcel à quitter Lausanne et à s'établir à l'étranger.

Comment se présentait la situation économique du canton de Vaud au cours de la période de 1845 à 1900, qui nous intéresse ici plus particulièrement? Par tradition et par tempérament, les Vaudois, nés et restés terriens, ne sont, ou plus exactement, n'étaient, guère portés vers le commerce et l'industrie, qui exigent un goût du risque et un esprit d'initiative assez peu conformes à leur nature. Les représentants de ces deux branches d'activité étaient alors peu considérés et rarement reçus dans les salons aristocratiques ou bourgeois. Par ailleurs, les milieux gouvernementaux montraient davantage de sollicitude pour l'agriculture et la viticulture. Toujours est-il que le développement économique vaudois accuse, durant la seconde moitié du siècle dernier, un sérieux retard sur d'autres anciens pays sujets et campagnards, comme l'Argovie et la Thurgovie, par exemple. Mais cela n'exclut pas, à ce moment déjà, l'existence de quelques foyers de vie commerciale et industrielle, encore assez modestes il est vrai, comme Ste-Croix, Yverdon, Morges ou Vevey. C'est sur cet arrière-fond que va se détacher la silhouette et s'exercer l'activité économique de Jean-Jacques Mercier, au cœur même et aux environs de Lausanne, d'où ses affaires rayonneront jusqu'en Amérique.

La tannerie Mercier

Celui que l'imagination populaire représentait sous les traits d'un nabab, d'un grand brasseur d'affaires et d'un philanthrope était un autodidacte. Rien de conventionnel, ni de banal ou de scolaire en lui. Ce qu'il dit, ce qu'il écrit a du trait, de la couleur. Le sang de ses ancêtres huguenots bouillonnait dans les veines de cet homme d'affaires entreprenant, intrépide et simple.

Au sortir de l'école secondaire, Jean-Jacques Mercier entre, à l'âge de 17 ans, dans la tannerie familiale modestement installée sur le Flon, à la rue du Pré. Un mot de son grand-père paternel est resté gravé dans sa mémoire: «Il faut mourir avec le tablier», le tablier de cuir du tanneur

s'entend. Comme les hommes de sa génération, il avait le culte et le respect du travail, source d'énergie morale et de prospérité. « Je suis monté tard, hier et aujourd'hui au bureau, écrivait-il un jour à son fils, alors à l'étranger, et j'ai senti qu'il me manquait quelque chose; décidément, l'activité me convient mieux que le repos. » S'il n'a pas été question pour lui de porter la casquette d'étudiant, blanche ou verte, ni de découvrir le monde à travers des lunettes universitaires, il s'est formé par lui-même. L'étude de l'histoire en particulier lui a ouvert de larges horizons. Il était servi par une intelligence pénétrante, une volonté agissante, ainsi qu'une puissance de travail exceptionnelle. Son tour d'esprit pratique, le maniement des hommes, dont il excellait à analyser le caractère, ont fait le reste.

Tandis que son père, Jean-Jacques II, était un homme jovial et gai, dont les facettes et les bons mots faisaient la joie de ses clients, Jean-Jacques III avait un fond de gravité et une dignité naturelle, qui intimidaient un peu son entourage. S'il riait rarement, et gardait toujours un certain quant-à-soi, il possédait en revanche le rayonnement de la bonté et charmait par le tour enjoué et libre de sa correspondance.

*

Encouragé par les succès et les perspectives favorables de la tannerie familiale, Jean-Jacques III, alors âgé de 32 ans, se marie en 1858. Il épouse M^{lle} Laure Marcel, petite-fille du grand chirurgien Mathias Mayor. Cette alliance, comme celles des six autres frères et sœurs Mercier, jette un pont entre ce milieu de commerçants, d'origine française, et le cercle des anciennes familles lausannoises. En ce temps-là, Lausanne comprenait trois centres sociaux distincts les uns des autres: la société dite de Bourg, aristocratique, militaire et cosmopolite; la société dite de la Cité, pépinière de professeurs, de théologiens et d'avocats; enfin, la société dite du Pont, qui groupait quelques familles de commerçants et d'industriels, comme les Kohler et les Mercier. Les représentants de ce secteur ne jouaient encore qu'un rôle social assez effacé dans le chef-lieu administratif et politique d'un canton essentiellement agricole.

Parmi les différentes entreprises qu'il a menées de front, la *tannerie* Mercier est la plus ancienne, celle aussi dans laquelle Jean-Jacques III a travaillé le plus longtemps, soit pendant près de 45 ans. Cette maison avait été fondée, en 1749, par deux de ses ancêtres, les frères Pierre et Jean

Mercier, des réfugiés huguenots, originaires de Millau, dans l'Aveyron, le centre français de la mégisserie et de la tannerie. Trois générations de Mercier, admis entre-temps dans la bourgeoisie de Lausanne, dont deux Jean-Jacques, I et II, s'étaient succédés à la tête de cette petite affaire artisanale, lorsque Jean-Jacques III en assume seul la direction, en 1864.

Il commence par scinder la maison en deux, conserve la fabrication et cède le commerce des cuirs et des peaux brutes à ses frères. « Tout change, écrit-il, et ce serait contre-nature que de prétendre à l'immuabilité. Il est désirable que l'entreprise vive et croisse. » Là-dessus, il abandonne la fabrication traditionnelle des cuirs à semelles, ainsi que des cuirs à courroies, pour se spécialiser dans celle du « veau ciré », qui fera la fortune de la maison. Par les soins qu'il apporte à la fabrication, l'importance qu'il attache aux voyages d'affaires, ainsi qu'à la correspondance, il imprime un rythme et un style nouveaux à son entreprise, qui a remporté les plus hautes distinctions dans les expositions internationales. Elle acquiert peu à peu une telle réputation de bienfacture et de probité que pendant 15 années consécutives ses clients américains s'arrachent littéralement les produits J.J.M. C'était le beau temps où le marché américain, qui constituait le principal débouché, avait porté le chiffre d'affaires annuel de la maison à plus de trois millions de francs.

Que de travail, de finesse et de ténacité il avait fallu déployer pour atteindre ce résultat! Comme patron, J.-J. Mercier payait de sa personne, ne ménageant ni son temps, ni sa peine. Toujours le premier arrivé et le dernier sorti. Preuve en soit ce passage caractéristique tiré d'une lettre du mois d'octobre 1880: « Hier, écrit-il, à minuit passé, étant au bureau avec M. Ogay-Rochat, j'entends un bruit d'eau; je constate que la cour se remplit et se déverse dans les caves. C'était une averse formidable, qui avait rempli notre brief de la cour, au point de le mettre sous pression et de faire sauter les couvertures des regards. Le sauvetage a été vite fait, grâce à François, Emile et Abrizol, qui avaient été réveillés par le bruit des transmissions mises en mouvement avec une vitesse désordonnée. Nous avons vidé la cave en un coup et dormi paisiblement le reste de la nuit. » On comprend qu'il ait, comme il le dit, toujours regretté d'être serré dans ce fond de Vallon du Flon, où il a d'ailleurs habité très longtemps, avant d'aller s'installer, en 1872, au Denantou. Ces crues subites du Flon étaient malheureusement assez fréquentes.

Tout comme les chefs d'entreprise actuels, J.-J. Mercier est talonné

par le travail, les soucis de la vente et de la fabrication, qui occupait alors une centaine d'ouvriers et d'employés. « La vie est bien courte, dit-il, et chargée de travail, de préoccupations, souvent de soucis. Il semble qu'on pourrait se la faire plus douce, mais comment échapper à ce train de vie, qui est devenu un devoir, et peut-être un besoin. Je sens que nous ne sommes pas libres de faire ce que nous voulons; les événements nous dominent et nous ne pouvons, sous peine de nous fourvoyer, négliger l'avenir et marcher avec notre siècle! » Il ajoute mélancoliquement: « Je sens profondément mon insuffisance pour l'évolution qui se prépare dans notre petite sphère et je suis heureux, dit-il gentiment à son fils, alors âgé de 23 ans environ, de t'avoir pour me venir en aide et m'aider à voir plus clair dans ce que nous avons à faire. »

Quelques mois après que Jean-Jacques IV ait repris à son tour la direction de l'entreprise, alors qu'il avait à peine 29 ans, le chiffre des commandes commence à fléchir d'une façon inquiétante.

Les caprices de la mode aux Etats-Unis n'y étaient pas étrangers. Mais il y avait autre chose, de plus grave. A partir de 1888, on voit se dessiner dans ce grand pays un courant, toujours plus fort, en faveur d'un protectionnisme et d'une industrialisation à outrance, pour se débarrasser de la concurrence européenne. Les droits d'entrée sont portés à 20 % ad valorem. Suivant le mot de l'ancien maître-tanneur, qui suivait cette évolution avec inquiétude: « Les Américains veulent faire les montres mieux qu'en Suisse, le champagne mieux qu'en France, les machines mieux qu'en Angleterre et les oranges mieux qu'à Palerme! » Malgré tous les efforts déployés par la maison Mercier et ses représentants aux Etats-Unis, qui constituaient jusque là le meilleur débouché de la tannerie, en moins de deux ans, entre 1895 et 1896, les exportations tombent presque à zéro. C'est la victoire du protectionnisme et des tanneurs américains. — Hanté par le sentiment de l'instabilité et du déplacement continual des affaires, Jean-Jacques III se décide, en 1898, d'entente avec son fils, à liquider l'entreprise, après avoir casé peu à peu tout le personnel ailleurs. « J'accepte ce changement, qui s'impose par la force des choses », écrit-il mélancoliquement. Ainsi s'achèvent 124 années d'efforts, de difficultés et de succès.

L'animateur

L'ancien maître-tanneur n'était heureusement pas homme à s'en tenir à une seule entreprise, si intéressante et absorbante fût-elle. Comme d'autres chefs d'industrie, il était né pour créer et développer plusieurs affaires. Mais — et c'est là ce qui donne un caractère si particulier à son activité — il ne consentait à s'occuper d'une affaire que si elle lui paraissait conforme à l'intérêt général et susceptible de répondre aux besoins de l'avenir. Qu'il s'agisse du Lausanne-Ouchy, des Eaux de Bret, de la Gare et des Entrepôts du Flon ou de l'aménagement d'Ouchy, partout, on se trouve en présence d'un pionnier soucieux de contribuer au développement économique de Lausanne, prêt à en assumer les risques et à en supporter les sacrifices, sans écarter à priori l'idée de remettre un jour ces services publics entre les mains des autorités.

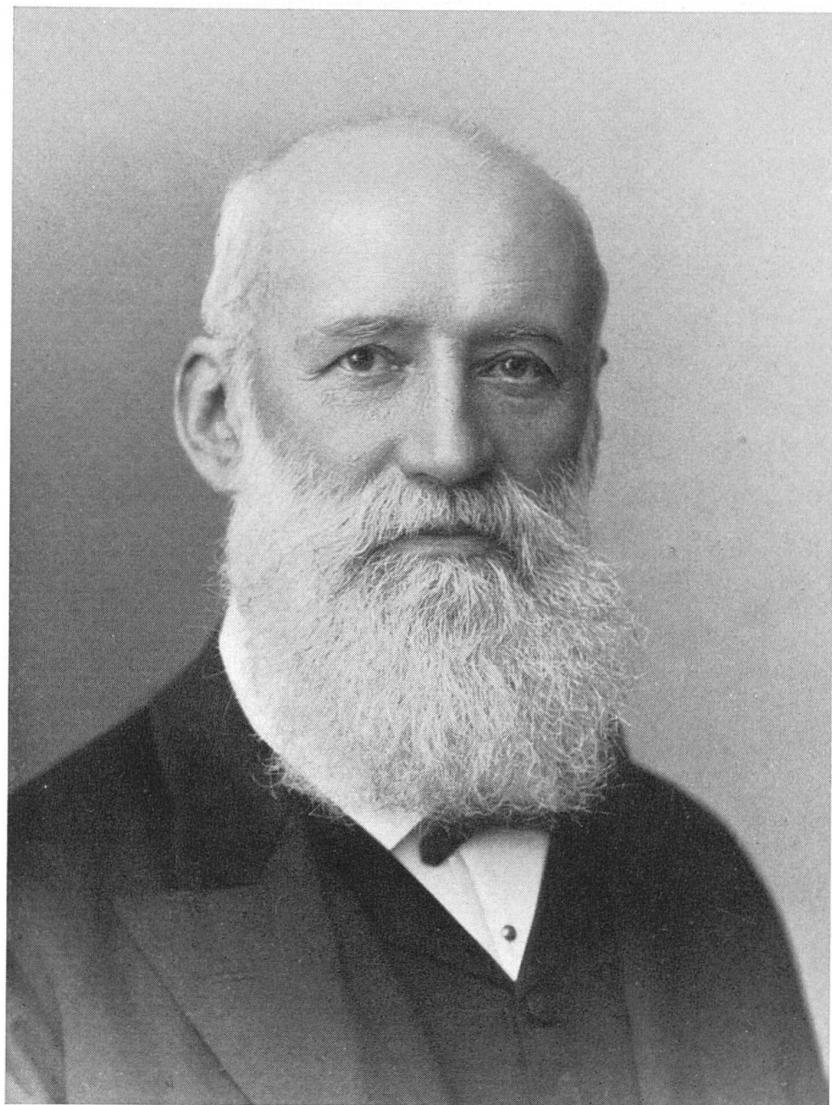
En jetant un coup d'œil sur le passé, déjà plus qu'octogénaire, du *funiculaire Lausanne—Ouchy*, qui vient d'être remplacé par un chemin de fer électrique à crémaillère, une chose vous frappe: la hardiesse et l'ampleur des solutions adoptées en 1877, lors de la construction des deux funiculaires, au temps où Lausanne comptait à peine 30.000 âmes: la vaste tranchée qui relie en ligne droite Ouchy à Lausanne, le tunnel sous la Gare Centrale, le tunnel à grande section sous la colline de Montbenon. Par ailleurs, ces funiculaires étaient les seuls en Europe équipés d'une voie normale, ce qui permettait d'acheminer les wagons de marchandises des chemins de fer suisses et internationaux directement à la Gare du Flon, ainsi qu'au Port d'Ouchy, jusqu'au débarcadère réservé au trafic des marchandises.

Tandis qu'avant le développement des services routiers, près de 9.000 wagons montaient chaque année de la Gare Centrale à la Gare du Flon, qui est devenue peu à peu un centre de trafic important, avec un port-franc en pleine activité, le trafic des voyageurs atteint aujourd'hui un chiffre annuel de 4,5 millions de personnes. C'est dire que la C^{ie} du Lausanne-Ouchy et des Eaux de Bret, dont Mercier était le principal promoteur, avait été bien conçue d'emblée et qu'elle s'est prêtée facilement aux développements ultérieurs, même si J.-J. Mercier a dû supporter d'énormes sacrifices dans les premières années de l'exploitation. Mentionnons simplement la réduction du capital-actions, ainsi que les soucis causés par le tunnel de

Montbenon, percé dans la moraine glaciaire. Au mois de mai 1893, l'animateur de cette entreprise écrivait: «Il y a un grand avenir dans cette affaire; je n'en ai jamais douté, même pour une compagnie contrecarrée par les Autorités, comme cela a été le cas jusqu'ici . . . Entre les mains de la Ville, qui pourrait faciliter l'emploi de l'eau, des terrains et du chemin de fer, l'accroissement des recettes pourrait être considérable.»

Au moment où les Lausannois s'emballaient en faveur d'un nouveau projet de conduite d'eau potable entre le Lac de Joux et Lausanne, Mercier écrit avec le coup d'œil et son humour habituels: «Il faudrait évidemment une concession de l'Etat et beaucoup d'argent. Tu vois que les Lausannois s'occupent assez des questions d'eau; trop, pour des gens qui en boivent si peu!» Il se trouvait alors engagé en pleine «*guerre des eaux*» avec la Société des Eaux de Lausanne. Les dirigeants de ce service communal ne pouvaient admettre qu'une compagnie privée, le Lausanne-Ouchy, se mêle de faire venir, même à ses propres frais, les eaux du *Lac de Bret* pour alimenter ses machines hydrauliques, ainsi que les hydrantes de la Ville, et veuille fournir encore de l'eau potable à la population de Lausanne, sans parler d'une quinzaine d'autres communes vaudoises. Il fallait empêcher à tout prix un pareil scandale! Au cours d'une campagne savamment orchestrée, le bruit se répand à Lausanne que l'eau de Bret est mortelle! Le chimiste cantonal d'alors se rend à Paris en vue d'arracher aux plus hautes autorités scientifiques une excommunication . . . radicale de cette eau, dont il avait malheureusement oublié de se munir. Sans hésiter, J.-J. Mercier prend à son tour le chemin de Paris. Admis dans le sanctuaire du savant Pasteur, auquel il soumet des échantillons de l'eau de Bret, il s'en revient avec une absolution complète, et trouve en la personne du professeur Dr. H. Brunner, un allié aussi capable que courageux, dont la brochure explicative fait sensation. Mais les adversaires ne désarment pas pour autant.

Sur ces entrefaites, la Municipalité de *Morges* signe, à la mi-décembre 1879, une convention autorisant l'emploi de l'eau de Bret pour *tous usages*. Confiant dans le bon sens de ses concitoyens, Mercier en attend un revirement dans l'opinion publique lausannoise. «Cette eau, écrit-il, ne peut être mortelle à Lausanne, en devenant potable à Morges!» Les autorités ne sont pas de cet avis. La C^{ie} du Lausanne-Ouchy n'est autorisée à consommer et à vendre de l'eau sur le terrain communal que pour usage industriel. Défense est faite aux particuliers d'acheter ou de boire de l'eau de

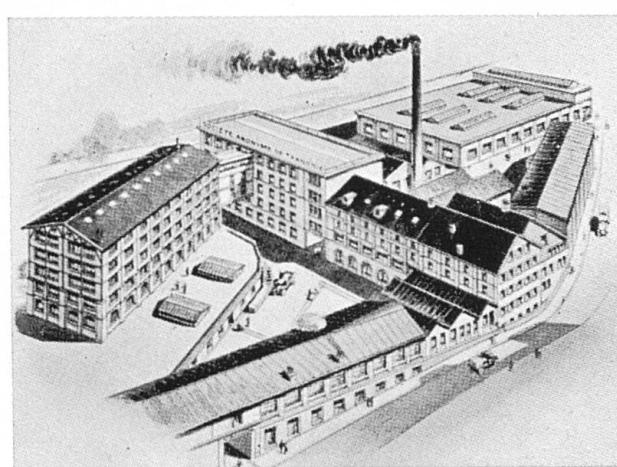


J.-J. Mercier.

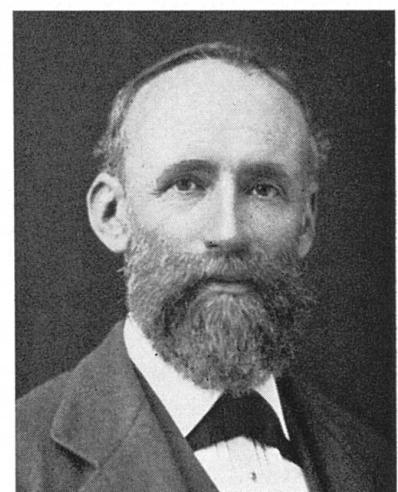
J.- J. Mercier-Marcel
1826—1905



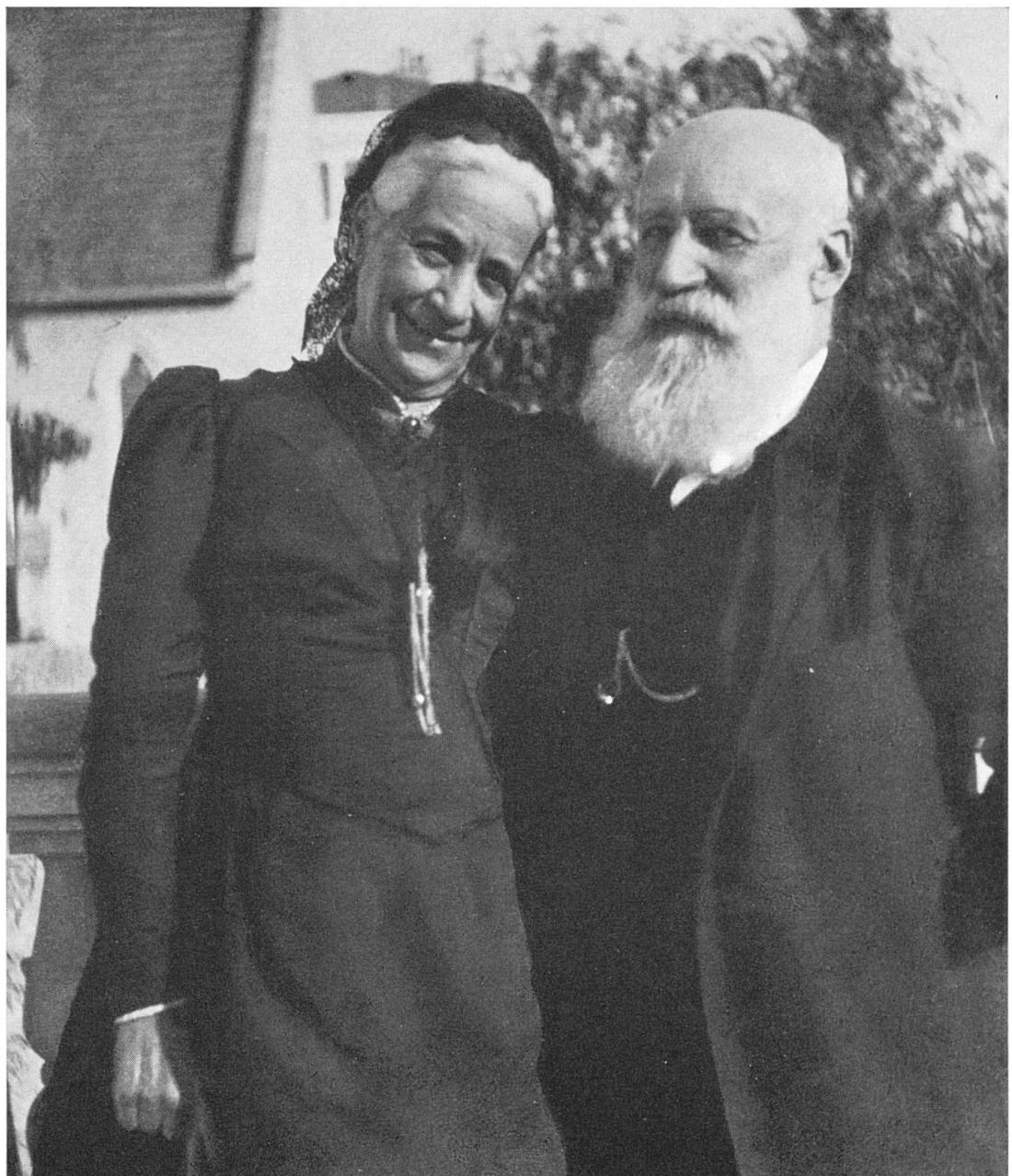
Jean-Jacques Mercier à l'âge de 13 ans, par le peintre Bonjour



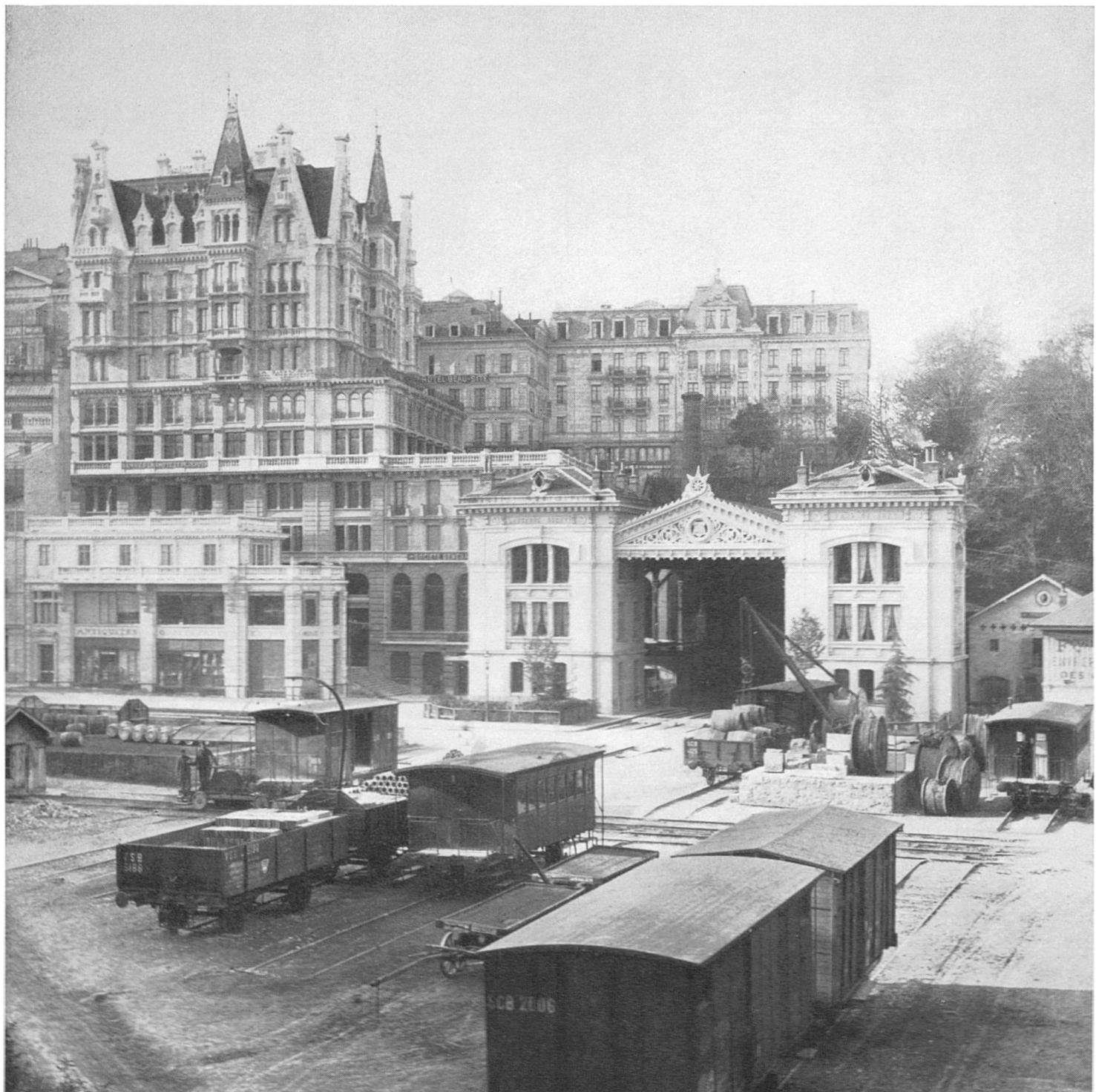
Vue perspective de la Tannerie J.-J. Mercier



J.-J. Mercier à l'âge de 40 ans



M. et Mme J.-J. Mercier-Marcel vers 1892

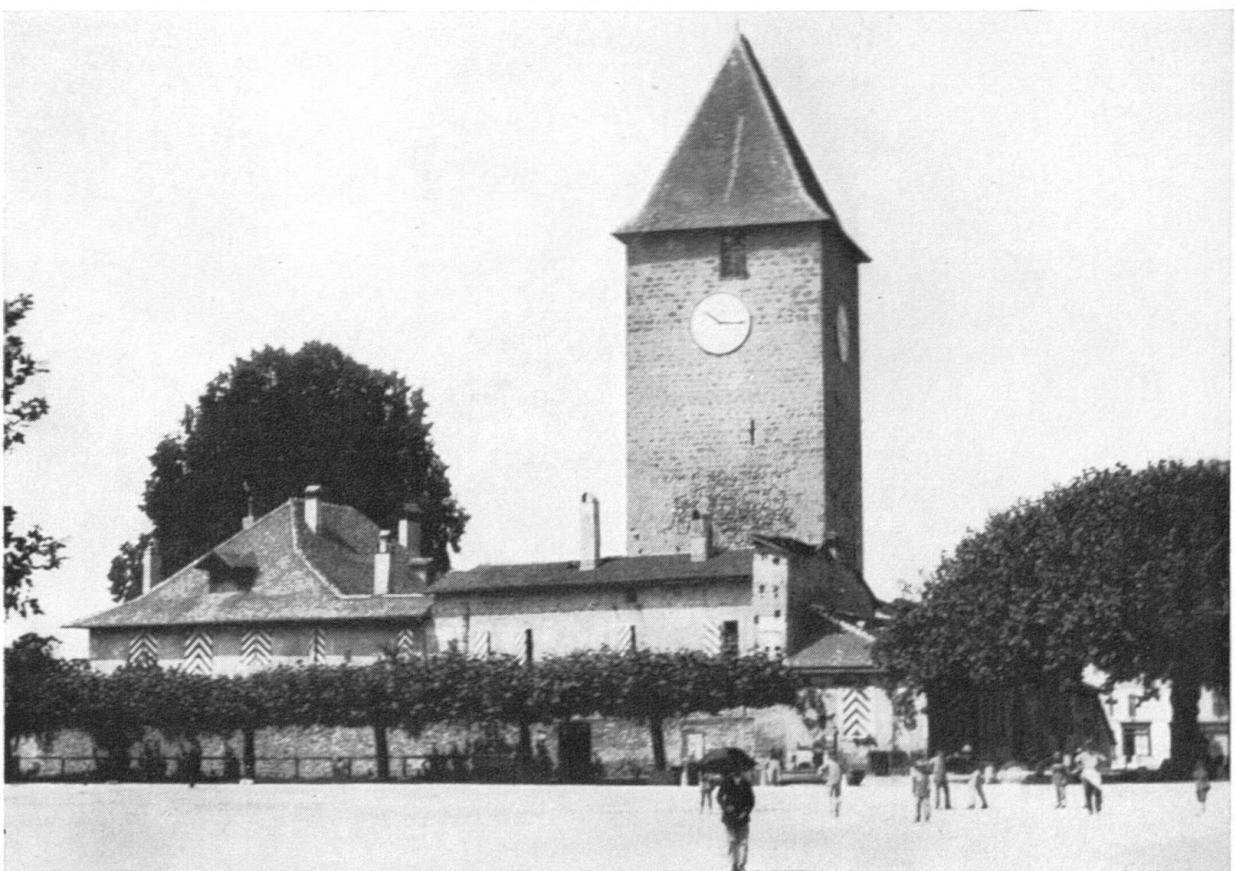


La Gare du Flon en 1904. Le bâtiment de la station construit vers 1875 a été démolie en 1957 pour faire place à une nouvelle station. A gauche la maison du Grand-Chêne édifiée à la fin du siècle passé par J.-J. Mercier, achevée en 1900. Architecte: Francis Isoz



Le château d'Ouchy en 1958 (transformé en 1890)

Le château d'Ouchy vers 1888





Le lac de Bret vers 1780, par Chatelet

Le lac de Bret en 1953. Le niveau du lac a été rehaussé deux fois, en 1874 et 1918



Bret. Malgré la modicité du tarif qui lui est imposé, la Cie arrive à s'en tirer; le nombre de ses abonnés augmente d'année en année.

Sous la pression sans doute des consommateurs, la Municipalité change de tactique. Elle laisse entendre, en 1897, qu'elle serait disposée à racheter la Cie des Eaux de Bret. Cette volte-face inspire à Mercier la réflexion suivante: «Notre eau, entre les mains de la Ville, deviendrait excellente; tandis que, livrée par nous, elle restera suspecte!» La politique a des raisons que la raison ne connaît pas. L'affaire n'a pas eu de suite immédiate. Mais 60 ans plus tard, la Municipalité de Lausanne a racheté le service des Eaux de Bret, rendant ainsi un hommage tardif et tacite à la mémoire de celui qui l'avait créé.

Si la question de la création des *Entrepôts du Flon* est moins mouvementée que celle des Eaux de Bret, elle n'en est pas moins révélatrice de l'état d'esprit qui régnait alors à Lausanne. Tandis que le premier entrepôt des douanes avait été installé en 1851 sur l'emplacement actuel de l'Ecole de Médecine — d'où la nécessité de faire tous les transports en chars à chevaux — la Municipalité informe, 15 ans plus tard, les négociants de la place que l'Etat de Vaud, propriétaire de l'entrepôt, désire le supprimer, pour réaliser des économies. Un comité d'initiative se constitue. Fait à noter: J.-J. Mercier, plus exportateur qu'importateur, n'en fait pas partie; il n'entrera pas non plus dans le Conseil d'administration du futur entrepôt. Cela n'empêchera pas ses détracteurs de l'accuser d'avoir voulu monopoliser le commerce de Lausanne!

La réalité est assez différente et vaut la peine d'être rappelée brièvement. Après d'interminables négociations, le moment arrive où il fallait trouver les fonds nécessaires pour acheter, faute de mieux, un terrain au Lausanne-Ouchy et construire l'Entrepôt dit fédéral. Or, sur les 600 actions, d'une valeur nominale de 500 francs chacune, constituant le capital social de la future Société des Entrepôts, la Commune en souscrit . . . 10, tandis que les principaux intéressés, c'est-à-dire les commerçants lausannois et vaudois, en souscrivent un nombre si dérisoire que l'affaire serait tombée à l'eau et que Lausanne aurait été privée d'entrepôts de douane, ainsi que du futur port-franc, si Jean-Jacques Mercier n'avait fait le geste de fournir toute la différence, avec la conviction de rendre service au commerce lausannois. Etonnez-vous après cela qu'il adresse, quelques jours plus tard, le billet suivant à son fils: «Ce que tu me dis de l'Entrepôt ne me surprend pas. Le Lausannois est sceptique; il manque d'entrain. Les gens qui en ont

font exception. A Vevey, pâtes froids; à Lausanne, pâtes gelés! On fera bien de chercher les moyens d'attirer les affaires; mais cela sera difficile.» Les commerçants lausannois se sont toutefois rendu compte avec le temps que ces entrepôts leur rendaient de tels services qu'ils ne pourraient plus s'en passer.

Dans le même ordre d'idées, il convient de relever ici la création de la Place Centrale, en l'an de grâce 1889. La Cie du Chemin de fer Lausanne-Ouchy, concessionnaire d'une partie du Vallon du Flon, entreprend de combler cette place. Le Grand-Pont y perd en hardiesse, car l'étage inférieur disparaît dans le terrain de remblayage; mais cela permet d'obtenir un vaste emplacement pour les entrepôts et les industries qui viennent s'y établir.

*

Un des biographes de J.-J. Mercier a relevé très justement: «Aucun Lausannois n'a fouillé autant le sol, ni remué autant de moellons.» Autre trait caractéristique: «Dans ses entreprises, il avait l'habitude de travailler avec son personnel d'ingénieurs, de maçons, de mécaniciens et d'architectes. Pendant les travaux du Lac de Bret, hiver comme été, on le voyait partir chaque jour, de nuit et de jour, par n'importe quel temps, et passer des heures à visiter les chantiers, à examiner la terre, à surveiller et à conseiller.» De tels hommes, des animateurs de cette trempe sont rares. Il est d'autant plus regrettable que le pays n'ait pas su ou pas voulu faire appel à lui, sans arrière-pensée, et mettre ses dons exceptionnels au service de la communauté. Au lieu de cela, il s'est trouvé constamment isolé et combattu pour mener à bien les tâches qu'il avait entreprises.

A *Ouchy*, tout évoque la présence de J.-J. Mercier-Marcel: l'hôtel du Château, l'ancienne résidence des évêques de Lausanne tombée en ruines, qu'il a relevée et transformée, l'aménagement du bourg et de la rive, ainsi que sa belle campagne du Petit-Denantou. Qu'en a-t-il récolté? «Si j'avais ramassé tous les pavés qu'on m'a lancés depuis 20 ans, déclarait-il un jour, je pourrais les offrir à la Société de Développement pour construire son quai. Ils suffiraient!» Le mot ne manque pas d'allure. — Mêmes difficultés de la part de la Société de Navigation, dont les manœuvres ont fait échouer le projet Mercier, plus pratique et moins coûteux, pour la Commune et les contribuables, consistant à installer le débarcadère en

face du Lausanne-Ouchy, au lieu de le construire à une distance quatre fois plus grande de la station!

Mais loin de se laisser décourager par un pareil parti-pris d'ostracisme, J.-J. Mercier a rendu, dans une lettre datée du mois de mars 1893, un magnifique et clairvoyant hommage à la valeur et au rayonnement de Lausanne, peu après avoir décliné une offre d'installer un Casino dans les jardins du Château d'Ouchy: «Il faut, écrivait-il, que Lausanne se distingue par quelque chose de plus sérieux. Ce qui fait la *valeur de Lausanne*, c'est qu'elle a encore des ressources intellectuelles et morales, et même matérielles, dépassant de beaucoup celles de villes infiniment plus importantes. Avec une autre éducation et des lois fiscales moins stupides, Lausanne attirerait l'élite de la société distinguée, comme elle le faisait autrefois. Il ne faudrait que quelques hommes, convaincus et de forte trempe, pour entraîner cette évolution. Cela peut venir encore... Espérons que l'exemple des hommes qui ont fait la réputation du Canton de Vaud ne sera pas perdu et qu'il se trouvera dans les générations futures des individus qui, dégagés des influences affaiblissantes actuelles, reviendront aux anciennes traditions, vivifiées par les connaissances acquises.»

Adieux à Lausanne

Un jour qu'un industriel lui expliquait les raisons pour lesquelles il ne désirait pas s'engager dans l'arène politique, un Conseiller d'Etat fribourgeois lui répliqua du tac au tac: «Si vous ne voulez pas vous occuper de politique, la politique, elle, finira bien par s'occuper de vous!» De ce côté là, Jean-Jacques Mercier n'avait pas de reproches à se faire. Sans nourrir d'ambition politique, il a fait sa part en siégeant au Conseil communal à Lausanne, de 1866 à 1879, ainsi qu'à la Constituante en 1884. Mais cet homme d'action, expéditif et réalisateur, trouvait que nos députés parlaient trop et il s'étonnait souvent du «manque de sens pratique singulier de ce peuple vaudois, si développé intellectuellement». S'il trouvait qu'à Lausanne, on est en général plus littéraire que pratique, il se montrera aussi sévère à l'égard des libéraux qu'envers les radicaux de son temps. Peut-être était-ce là le plus sûr moyen de se mettre tout le monde à dos!

Toujours est-il qu'au printemps 1885, la nouvelle Constitution cantonale, dont la révision avait été réclamée un peu imprudemment par les libéraux, est votée au pas de charge par la majorité radicale, ainsi que la nouvelle loi fiscale comportant le principe de l'impôt progressif par catégories. Il n'y aurait là aujourd'hui plus guère de quoi nous émouvoir beaucoup, car on en a vu bien d'autres entre-temps. Mais les adversaires de cette innovation la jugèrent dangereuse, certains même scandaleuse. A tort ou à raison, ils estimaient qu'elle était dirigée en fait contre les villes et l'industrie naissante, en ménageant bien entendu la campagne pour faire passer la loi. Ce que Mercier reprochait surtout aux partisans de cette loi fiscale, c'était leur intention déclarée de pressurer le capital, au lieu d'encourager la formation de capitaux, dans un canton qui, par rapport à d'autres anciens pays sujets et campagnards en Suisse alémanique, accusait un retard économique considérable.

Peut-être bien que le maître-tanneur et propriétaire lausannois aurait pu supporter cette augmentation de ses charges fiscales et s'accommoder de la « pédanterie », comme il disait, des dispositions du règlement d'application. Il a préféré rompre avec un régime politique et un système fiscal qu'il réprouvait. Au printemps 1886, il se décide à quitter Lausanne et se rend tout d'abord à *Rome*, où il passera deux ans environ. Certes, il lui en coûtait d'être séparé de ceux qu'il aimait à rencontrer: « C'est-là, disait-il, une chose bien anormale; mais il faut se souvenir et raisonner, pour comprendre et accepter cet état de choses. » Il ne reviendra pas sur sa décision; mais il lui restait la ressource de la correspondance. De cette manière, il pourra continuer à suivre et à diriger ses affaires de loin, avec le recul et la clairvoyance qui lui étaient propres, en épiloguant sur les hommes et les événements. En dépit de son exil volontaire, J.-J. Mercier était resté très attaché à Lausanne et à sa belle propriété du Denantou près d'Ouchy, où il passait une partie de l'été et recevait les membres de sa famille.

Au cours de son séjour à Rome, il trouve la vie plus simple, plus naturelle qu'à Paris. En visitant de vieux palais monumentaux et délabrés, dans l'espoir d'y découvrir un appartement, il en vient tout naturellement à s'occuper d'affaires immobilières et de placements en Italie. Mais un jour, il quitte sa demeure de la Place d'Espagne, au pied de la Trinité des Monts; il reprend le bâton du pèlerin et se dirige vers la Côte d'Azur. Alors que Cannes lui paraît trop peuplée de gens

titrés, « dont nous ne sommes pas », observe-t-il malicieusement, il jette son dévolu sur *Nice*.

Par suite du tremblement de terre du 23 février 1887, de nombreuses propriétés étaient à vendre. Son choix tombe sur un terrain situé au Boulevard Victor Hugo, à deux pas de l'Eglise américaine. Le nouveau propriétaire y fait éléver, en 1888, avec le concours d'un architecte suisse, qu'il surveille de près et remplace souvent sur le chantier, une belle villa capable de résister aux séismes. C'était là une des premières maisons construites en béton armé. Dans le pays, on l'appelait « la villa en fil de fer ». La demeure était spacieuse, cossue et bien conçue.

C'est dans ce cadre méridional que J.-J. Mercier passera les quinze dernières années de sa vie, tenant table ouverte et bien secondé par Madame Mercier, pour recevoir ses nombreux parents, amis et relations d'affaires de passage sur la Côte d'Azur. Les Niçois d'alors, entraînés par le mirage hôtelier, avaient commis les mêmes erreurs que les Montreusiens, en proie à la même fièvre de construction et de spéculation, qui devait ruiner tant de gens. Les occupations et les distractions ne feront pas défaut à l'exilé volontaire. Nommé membre du Comité de l'Asile Evangélique, où il trouvera sa seconde compagne, Sœur Léona, qui succèdera, en 1896, à la première épouse, décédée à Nice deux ans auparavant, il sera également membre du Comité du Dispensaire pour les enfants et l'un des bienfaiteurs de l'Eglise Réformée de Nice.

A côté de cette activité bénévole, il accepte, un peu malgré lui, les fonctions d'administrateur de la Société immobilière de Cimiez sur Nice et s'intéresse au chemin de fer de la Turbie. S'il suit les bulletins financiers et les revues économiques, cette lecture le laisse souvent songeur. Pour se distraire, il s'initie à l'art nouveau de la photographie et se met, à l'âge de 63 ans, à rouler à bicyclette, car il goûte intensément la beauté des environs, malgré la poussière des routes du Midi. Il s'occupe aussi de son jardin, qu'il transforme en une véritable oasis de verdure. Mais sa pensée se tourne constamment vers les choses et gens de son pays natal, pour lesquels il éprouve un amour exigeant et sévère.

Vues sur les hommes et le monde

Les préoccupations et les pensées de Jean-Jacques Mercier-Marcel ne se reflètent nulle part plus clairement que dans sa correspondance. Il était de ces hommes et de cette génération qui trouvaient encore le temps d'écrire et éprouvaient le besoin d'exprimer leurs réflexions sur la comédie et le drame de notre monde. D'où l'attrait que présente les quelque 2.500 lettres et messages, pieusement conservés, qu'il a adressés à son fils entre 1875 et 1900. Cela représente 3 à 4 lettres en moyenne par semaine! Couvertes de la même écriture égale et sereine, ces liasses de papier portent l'empreinte d'une personnalité indépendante, vigoureuse et profondément humaine; elles font revivre sous nos yeux une période de transition, aujourd'hui révolue, qui a joué un rôle, peut-être décisif, dans l'évolution de Lausanne et du Canton de Vaud.

Si nous avions à choisir une devise pour J. J. Mercier III, aucun doute ne serait permis: «Initiative privée et liberté». Ces mots magiques, tout chargés de vitamines psychologiques et économiques, reviennent constamment sous sa plume. Ainsi, dans une lettre du 14 mai 1890: «Le remède aux maux dont souffre le pays (c'est-à-dire le Pays de Vaud), c'est l'initiative privée. Laisser à ce régime arbitraire le moins possible à faire, et surtout éduquer le peuple à se passer de gouvernement. C'est là ce qui fait la force des Anglais, et des colonies qui en sont sorties. Lorsque, après beaucoup d'efforts successifs, on aura appris aux Vaudois à avoir du courage moral, à se passer de places officielles, à faire par eux-mêmes leur chemin, la prospérité du pays deviendra grande. Pour le moment, on marche en sens inverse.»

Dix ans plus tard, une autre lettre datée de Nice, sonne comme un appel à l'initiative privée et un défi à un régime à la fois autoritaire et paternaliste: «La Suisse, écrit-il, aurait besoin d'expansion; la Suisse romande surtout, où la petite politique du crû tend à étioler la jeunesse. Je ne vois pas en beau l'avenir du canton de Vaud, avec ce régime gouvernemental, qui chérit la tradition de servilité et perfectionne les moyens de contrainte.» Evidemment, il s'agit-là d'une lettre personnelle adressée à son fils par un homme d'affaires septuagénaire, qui avait quitté la terre vaudoise depuis près de douze ans, à part de courts séjours. Cela explique dans une certaine mesure la véhémence du ton et la sévérité du jugement. Mais, sur le fond même, avait-il tellement tort? La question reste ouverte. Les représentants

de l'Etat et de l'administration ont discerné en lui une forte personnalité sortant des normes conventionnelles, un élément irréductible, ce qui le rendait deux fois suspect à leurs yeux. Aussi se sont-ils ingénier à entraver par tous les moyens l'activité de cet homme indépendant, dont les initiatives tendaient à l'intérêt général. Cela n'a pas empêché Mercier de vivre et d'agir à sa guise, en défendant ses principes d'initiative privée et de liberté, qui lui paraissaient indispensables au relèvement économique et au redressement moral du pays. Même si sa voix s'est éteinte depuis plus d'un demi-siècle, ce pionnier a encore beaucoup à nous dire.

L'un des principaux attraits de cette correspondance de J.-J. Mercier c'est, à côté de la galerie de portraits des hommes d'affaires, gens du monde et politiciens de son temps qu'il trace d'une plume alerte, la silhouette de la Vieille Europe et de la Jeune Amérique qui se profile sur l'horizon de cet observateur pénétrant et bien informé. Ainsi, lorsqu'il lui arrive de parler de certains hommes d'affaires zurichois ou de l'Exposition Nationale Suisse de 1883, par exemple, il établit aussitôt des rapprochements, pas toujours flatteurs pour l'amour-propre économique et financier vaudois, car il est sous le coup du retard du Canton de Vaud. Combien il voudrait voir les Vaudois sortir de leurs ornières et abandonner leurs œillères politiques!

En passant de notre pays à l'*Allemagne de Bismarck* ou à l'*Angleterre industrielle* de l'époque victorienne, il n'est pas moins intéressant à écouter: «Le discours du grand Chancelier est très impressionnant, dit-il, en janvier 1888; ces déclarations pacifiques du peuple allemand, doublées d'armements toujours plus formidables pour faire peur. Cette pensée qu'on pourrait être forcé de prendre l'offensive s'il y avait certitude d'être attaqué, la réflexion qu'il vaut mieux se laisser attaquer: tout cela a un ton qui ne fait que perpétuer les haines, en les accentuant. C'est un grand génie que cet homme; mais pas celui de la paix, quoi qu'il en dise!» — Quant aux *fabriques anglaises*, il les trouve «attachées à la tradition de faire le moins de frais possible pour leurs usines, comme les fermes anglaises, qui se passent de grange et dont les bâtiments sont d'une simplicité qui nous étonne. Cependant, ce n'est pas la saleté et le désordre, l'insuffisance de soins dans la fabrication qui sont des conditions de succès et il me semble que cela doit nous permettre de lutter avantageusement.»

Au cours de ses voyages d'affaires aux *Etats-Unis*, il a été certes impressionné par le sens pratique des Américains et frappé «par leur génie

particulier, qui les pousse à se spécialiser et à monopoliser». Mais tout en admirant «cette initiative privée et cette liberté d'action, qui produisent un état social si curieux à observer», il se pose certaines questions, qui dénotent en lui un observateur perspicace, qui n'est pas dupe des apparences. «Ce qui m'avait frappé, écrit-il à son fils, cette course à la fortune, que tu as remarquée, produit un état général de bien-être supérieur à ce que nous avons en Europe. La moralité y gagne-t-elle? A-t-on plus de compassion pour les malheureux? Fait-on mieux son devoir? Est-on plus heureux qu'en Europe? Assurément, il faut être né dans ce milieu, y avoir été éduqué dès l'enfance pour s'y plaire et j'ai l'impression que je ne voudrais pas y vivre.»

Il poursuit: «Cette vie extérieure de grand luxe, cette préoccupation de paraître, ne donnent que des satisfactions d'amour-propre; on veut montrer sa richesse et sa largesse; mais quel bien produit-on et qu'en reste-t-il? Ce n'est pas le but de la vie et on se demande à quoi aboutira cet emballlement dans l'application des découvertes scientifiques aux jouissances de la vie? ...» Ces remarques d'un homme d'affaires, doublé d'un moraliste, écrites spontanément, sans la moindre rature, ni retouche, dans une lettre personnelle, en 1894, conservent aujourd'hui toute leur valeur et n'ont rien perdu de leur actualité.

*

Au moment de prendre congé de Jean-Jacques Mercier, décédé à Nice, le 30 mars 1903, à l'âge de 76 ans, en pleine possession de ses facultés et dans la sérénité de son âme religieuse, il convient de rendre un dernier hommage à cet homme d'autrefois, aussi grand par le caractère que par l'intelligence, ainsi qu'à cet homme d'affaires dynamique, indépendant et clairvoyant, dont les initiatives hardies et les créations, inspirées par la vision de l'intérêt général, ont ouvert dans sa ville natale de nouvelles voies au développement économique, en réveillant dans le cœur de ses concitoyens l'amour de l'initiative privée et de la liberté.